



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1692

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2015

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

Conseil du 12 décembre 2016**Délibération n° 2016-1692**

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
objet :	Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2015
service :	Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012-3364 du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 12 novembre 2012 et suite aux décisions de son conseil d'administration et de son assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2012, la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence a procédé à son évolution en société publique locale (SPL). Son objet social initial, relatif à la réalisation des actions et des opérations d'aménagement du site de Lyon-Confluence, s'est ainsi enrichi de compétences en matière, notamment, de gestion dans le domaine des énergies renouvelables et de parcs de stationnement mutualisés situés dans son périmètre.

L'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM) ainsi que des sociétés publiques locales (SPL).

Le document présenté au Conseil de la Métropole comprend le bilan d'activité et le bilan financier, approuvés par le conseil d'administration de la société en date du 29 avril 2016. Au titre de cet exercice, les représentants de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la SPL pour l'exercice 2015 étaient mesdames Anne BRUGNERA et Carole BURILLON, messieurs Gérard COLLOMB, Gérard CLAISSE, Michel LE FAOU, Guy BARRET, Roland BERNARD, Richard BRUMM, Denis BROLIQUIER et Hubert GUIMET.

I - Bilan financier 2015

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2015, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif, portant sur 3 exercices :

	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Tendance 2014-2015
capital social	1 829			
participation publique	100 %			
<i>dont Métropole de Lyon</i>	89,25 %		93 %	
produits société	2 919	2 538	2 599	↗
charges société	2 880	2 490	2 568	↗
<i>dont impôt sur les sociétés (IS)</i>	13	13	5	↘
résultat net	39,5	48,5	30,8	↘
capitaux propres	2 195	2 243	2 274	↗

L'augmentation de la participation de la Métropole résulte de la création de la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015 et de la répartition des actions actée par le protocole financier entre la Communauté urbaine de Lyon et le Département du Rhône. La Métropole a repris 75 % des parts du Département et détient en conséquence 93 % du capital. Le Département ne représente plus que 1,25 % du capital (contre 5 % auparavant).

Ce transfert d'actions a été approuvé par le conseil d'administration de la société du 30 avril 2015.

Les produits et charges de la société correspondent au seul fonctionnement de la société. Ils apparaissent dans les comptes annuels qui présentent également de manière distincte les charges et produits des 2 zones d'aménagement concerté (ZAC). En 2015, les produits (2 599 K€) et les charges (2 568 K€) de la société sont en hausse (respectivement de + 2,4 % et de + 3,1 %).

L'exercice 2015 se clôt donc sur un excédent de 31 K€, en baisse par rapport à l'exercice précédent (48,5 K€ en 2014 et 40 K€ en 2013). Ce résultat est issu des produits de la structure qui proviennent essentiellement des rémunérations des opérations avec 760 K€ pour la concession 1 et 1 630 K€ pour la concession 2 et des charges dont le plus gros poste correspond aux charges de personnel y compris les frais de déplacements, formation et personnel de remplacement (1 930 K€) et des frais de fonctionnement (536 K€).

L'écart par rapport à l'an dernier s'explique par des charges exceptionnelles (dotations exceptionnelles aux amortissements pour 27 K€) et à l'augmentation de 5 % de la masse salariale (recrutement pour le déploiement du réseau de chaleur urbain). Les frais de personnel correspondent au 31 décembre 2015 à un effectif de 24 salariés.

Enfin, la capacité d'autofinancement (CAF) de la structure est de 157 K€ permettant de financer de nouveaux investissements. La CAF est meilleure en 2015 que la moyenne des 4 dernières années (133 K€).

Les éléments clés du bilan sont les suivants :

- pour la concession 1, côté Saône (ZAC 1, estacade et Rives de Saône), les dépenses réalisées cumulées s'établissent à 241 M€ et les recettes réalisées cumulées à 238 M€, avec une trésorerie en fin d'année de 310 K€. La rémunération cumulée de la SPL représente 91 % d'avancement, ce qui est cohérent avec l'avancement de l'opération,

- pour la concession 2, les dépenses réalisées cumulées s'établissent à 65 M€ et les recettes cumulées réalisées s'élèvent à 69 M€ avec une trésorerie en fin d'année de 16 M€. La rémunération cumulée de la SPL représente 22 % d'avancement.

Les recettes reposent principalement sur la participation de la Métropole de Lyon (3,5 M€ sur la concession 1 et 7,9 M€ sur la concession 2 en 2015). La totalité des 34 M€ empruntés depuis 2006 est remboursée au 31 décembre 2015. Ainsi, la Métropole de Lyon n'a plus à assurer de garantie.

L'excédent de fonds de roulement constaté au bilan (2 224 K€ contre 2 082 K€ en 2014) et le besoin en fonds de roulement (- 277K€) assurent une trésorerie globale positive de 2 501 K€ au 31 décembre 2015.

II - Faits marquants 2015

En 2015, a été constatée une augmentation de 20 % du nombre de réservations nettes sur la Métropole de Lyon par rapport à 2014 et de 54 % sur la Ville de Lyon due, notamment, au nouveau dispositif issu de la loi dite Pinel qui a permis un retour des ventes à investisseur et au changement de zonage de Lyon et Villeurbanne.

Ainsi, la commercialisation des logements s'est accrue sur Confluence en 2015 avec la mise en vente de 275 logements en mars sur 3 nouveaux programmes sur la base d'un prix moyen de 5 200 €TTC/m² surface habitable (shab) pour le logement libre et plafonné et de 3 600 €TTC/m² shab pour le logement abordable.

Fin décembre 2015, sur la ZAC 1, l'offre de logements disponibles s'élève à 40 logements. Cette offre se porte à 77 logements si l'on y ajoute les programmes Sainte Blandine et ZAC 2° phase.

Sur la Concession 1, côté Saône (ZAC 1, estacade et Rives de Saône) :

Sur Rives de Saône, secteur aval notamment :

- poursuite des travaux d'aménagement du quai bas et du quai haut, et de redressement du quai Rambaud engagés dans cette phase opérationnelle (pour un budget global de 6,5 M€),

- poursuite de la concertation : réunions de présentation du déroulement des travaux et concertation régulière et étroite avec les riverains, maintien et adaptation du dispositif de communication,
- réalisation des 8 nouveaux jeux de boules, du club house, du jardin partagé,
- livraison à la Ville de Lyon de la dalle pour l'équipement du skate parc et de l'aire du mini basket.

Sur le secteur amont (sous les ponts et le port de l'Occident) :

- poursuite de la négociation avec VNF et les occupants des bâtiments dont l'activité nocturne reste en contradiction avec la mise en valeur des espaces publics en promenade.

Sur l'Estacade :

- clôture administrative et financière avec VNF.

Sur la Concession 2, côté Rhône (ZAC 2 et Perrache Sainte Blandine) :

L'exercice 2015 a été marqué par le passage de la ZAC 2 en phase opérationnelle avec notamment :

- désignation du maître d'oeuvre de la réhabilitation de la halle Girard,
- conduite du marché global pour la réalisation de la centrale de cogénération biomasse,
- mise à jour du plan masse de la ZAC.

III - Perspectives et développement de la structure sur 2016

Sur le secteur Rives de Saône :

- terminer les travaux sur le secteur aval,
- poursuivre les négociations avec les occupants de la phase amont afin de permettre un démarrage des travaux en 2017 (rachat d'ouvrages).

Sur la ZAC 2 :

- désignation de l'urbaniste opérationnel de la ZAC Lyon Confluence 2° phase,
- désignation du maître d'oeuvre des espaces publics du champ dont le terrain sera libéré par les forains,
- poursuite des travaux du parking A1 (parkings mutualisées) et désignation des autres lots au 2° trimestre.

Sur Perrache - Sainte Blandine :

- requalification du pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache,
- accompagnement du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour le projet de nouveau dépôt ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la société publique locale (SPL) Lyon Confluence au titre de l'exercice 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.